

Procès-verbal de la 36ème assemblée générale ordinaire de la SPC du 10.03.2021

Lieu : L'assemblée générale a lieu par vidéoconférence en raison de la situation COVID-19 (Ordonnance COVID-19 3 art. 27, décision du comité du 11.01.2021)

Durée : de 14.00 à 15.40 heures.

Présents online : **Comité:**
Bühler Livia (LB; présidente); Uwe Ewert (UE; procès-verbal), Markus Hubacher (MH), Rahel Bieri (RB), Nicole Eugster, Roger Schaller (RS). Eve Ayer est excusée.

Participants ayant le droit de vote : au cours de la séance Online 48 membres ordinaires étaient connectés au moins par intermittence : Jacqueline Bächli-Biétry, Roberto Ballerini, Susanne Baumann, Corinne Béran, Rahel Bieri, Andrea Boss, Livia Bühler, Katrin Bürer, Gianclaudio Casutt, Mario Cavegn, Blaise Christe, Nicole Eugster, Uwe Ewert, Paola Fontana Gasio, Olga Fryc, Susi Genevay, Urs Gerber (UG), Benjamin Graber, Markus Hubacher, Raphael Denis Huguenin, Karine Jomini-Micalizzi, Sylvie Joris Lambert, Urs Kaegi, Franziska Kaiser, Martin A. Keller (MK), Monica Kissling, Joachim Kohler, Sieglinde Lacher, Barbara Leu Huber, Martina Menn, Corinna Merz, Patrick Müller, Nadia Reber, Sharmistha Roy, Urs Rüeegsegger, Beat Rutishauser, Daniela Rüttimann, Roger Schaller, Stefan Siegrist, Isabelle Singh, Corinne Stauffer, Regula Thöni, Andrea Uhr, Anne van Weegen, Michael Vögtli, Andreas Widmer, Verena Wipf, Monika Zürcher.

Participants sans droit de vote: au cours de la séance Online 4 membres extraordinaires étaient connectés au moins par intermittence : Simone Aeschbach, Daniela Imbach, Julia Graf und Christian Weiss.

Excusés : Eve Ayer, Barbara Baumgartner, Dorothea Keller, Jürg Ackeret, Jonas Marty, Cinzia Campello, Esther, Kocsis.

Comptage des voix : Votes via Zoom, Host: Patricia Tabaza, ZHAW

1. Approbation de l'ordre du jour

LB se réfère à l'ordre du jour envoyé précédemment. L'ordre du jour est approuvé (42 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention).

2. Procès-verbal de la 35ème assemblée générale du 29.07.2020

LB se réfère au protocole envoyé précédemment. Le procès-verbal est approuvé et son rédacteur remercié (44 voix pour, aucune voix contre, 1 abstention).

3. Rapport annuel 2020 de la Société

LB se réfère au rapport annuel envoyé précédemment.

MK mentionne qu'une formation continue de la DGVP sur le thème des agressions dans le trafic routier aura lieu le 20 avril 2021. Le 8 et 9 octobre 2021 le symposium commun de la DGVM et la DGVP aura lieu à Dresde. Le 30 juin 2021, une formation continue de deux heures sur le thème des tests chez les séniors sera proposée après la réunion diagnostic.

Le rapport annuel est approuvé (47 voix pour, aucune de voix contre, aucune abstention).

4. Comptes annuels et rapport de révision 2020 ; décharge du Comité

Le caissier MH explique les comptes annuels. Le déficit est provoqué principalement par les acomptes payés à l'hôtel dans lequel devait se tenir le congrès annulé de 2020. Cet argent n'est cependant pas perdu, il sera crédité à la Société pour le congrès de 2022. Le 2ème réviseur MK recommande l'approbation des comptes annuels.

Les comptes annuels 2020 sont approuvés (40 voix pour, aucune voix contre, 6 abstentions), le comité est déchargé.

5. Elections

Au total six personnes sont à élire, trois pour le Comité et trois pour pour l'organe de contrôle.

Vote de confirmation au Comité Rahel Bieri: elle est réélue (39 voix pour-, 1 voix contre, 2 abstentions). Rahel Bieri accepte son élection.

Election de Corinne Stauffer en tant que caissière et membre du comité (remplacement de Markus Hubacher): elle est élue (39 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions). Elle accepte son élection. Markus Hubacher est remercié chaleureusement pour son activité au cours de toutes ces années et son engagement comme membre du Comité au sein de la SPC et les meilleurs voeux pour son avenir lui sont adressés.

Election de Martina Menn en remplacement de Eve Ayer, membre du Comité qui ne travaille plus dans le domaine ferroviaire et qui a démissionné. Martina Menn est élue (38 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions). Elle accepte son élection. Eve Ayer est chaleureusement remerciée pour son activité et les meilleurs voeux pour son avenir lui sont adressés.

Vote de confirmation de Jonas Marty comme premier réviseur : il est élu (38 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions).

Vote de confirmation de Martin Keller comme deuxième réviseur : il est élu (39 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions).

Franziska Kaiser se met à disposition pour la nouvelle élection d'un réviseur remplaçant ; elle est élue (40 voix pour, aucune voix contre, 2 abstentions).

6. Budget 2021, cotisations des membres 2021

MH présente le budget 2021. L'exercice se clôturera vraisemblablement avec un bénéfice d'environ 5'000 francs. La raison en est les coûts moindres des événements online qui engendrent plutôt des rentrées financières. Dans l'ensemble, l'année ne sera pas extraordinaire. Il propose de ne pas modifier le montant des cotisations annuelles.

Le budget est accepté (94% voix pour, 6% abstentions)¹.

Le montant de la cotisation annuelle des membres reste inchangé (96% voix pour, 4% absentions).

7. Programme d'activité 2021

LB se réfère au programme d'activité 2021 envoyé précédemment. Le programme d'activité est accepté (92% voix pour, 8% abstentions).

8. Modification du règlement des superviseurs

RB explique les modifications dans le règlement des superviseurs. Elles se composent principalement de trois modifications :

1. Le texte « comité SPC » est remplacé par « l'organisme compétent ».
2. Il n'était pas précisé que l'on doit être actif actuellement dans le domaine du diagnostic et quel les cas présentés ne doivent pas dater de plus de deux ans.
3. Les données qui peuvent changer, comme par exemple les coordonnées bancaires, ne sont plus notées dans le règlement, par contre il faut se référer au site internet de la SPC.

UE désapprouve le terme liste dans le titre, car il ne s'agit pas d'une liste. Il propose la modification suivantes : le titre est supprimé. Le règlement doit s'intituler « règlement des superviseurs et superviseurs de la SPC dans le domaine de la circulation routière ». La proposition de modification est acceptée (40 voix pour, aucune voix contre, 6 abstentions).

La modification du règlement (en prenant en compte la proposition de modification acceptée) est acceptée : (35 voix pour, 3 voix contre, 9 abstentions).

9. Informations du domaine intervention

RS explique que les thérapeutes en matière de circulation routière perdent en importance avec l'abandon du titre de spécialisation de thérapie de psychologie de la circulation. Il propose l'introduction d'un nouveau titre soit celui de « spécialiste en intervention en psychologie de la circulation SPC ». Le papier sera discuté le 24 septembre 2021 et devrait être accepté lors de l'assemblée générale 2022.

UG estime que les pédagogues ne sont pas suffisamment qualifiés et qu'une formation thérapeutique est nécessaire. Roger Schaller relève que les pédagogues ne peuvent devenir qu'exceptionnellement des « spécialistes ». LB fait état que le papier doit être discuté de façon détaillée par les thérapeutes.

10. Divers

LB présente au nom du comité ses voeux à Eugen Locher pour son 90ème anniversaire.

Elle indique que le congrès de la SPC au Tessin, qui a été repoussé à deux reprises, aura lieu le 12 et 13 mai 2022 à Lugano.

Le 28 mai 2021, le professeur R. Proyer donnera une formation continue (online) sur le thème de l'élaboration des expertises. Si suffisamment de romands s'y inscrivent, la formation sera traduite en français.

¹ En raison d'un problème technique, les chiffres absolus ne sont pas disponibles pour les votations concernant le budget, la cotisation des membres et le programme d'activité ; seuls les pourcentages sont donc indiqués.

RS cherche à remettre son siège au sein de la commission en psychothérapie, qui est une commission de la FSP. Elle siège deux fois par année à Berne pendant une demi journée. Les personnes intéressées peuvent directement le contacter.

11. Calendrier

La prochaine assemblée générale aura lieu le 30.03.2022, si possible dans un cadre normal.

Bâle, le 30.03.2021



La présidente



pour le procès-verbal